

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR



Le 4 mars 2019 a lieu une séance régulière du conseil de la municipalité d'Auclair, à 19h00, à la salle Marguerite L. Grégoire, lieu ordinaire des séances du conseil.

### **Sont présents :**

Les conseillers suivants: mesdames Odette Dumont, Louise Veilleux, messieurs Donald J. Philippe, François Poirier, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Jean-Marie Gilbert.

Ginette Bouffard, directrice générale, agit comme secrétaire d'assemblée.

Douze personnes assistent à la séance.

### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

#### **2019-021**

Après lecture, il est proposé par le conseiller Donald J. Philippe d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants.

Au point 5. Affaires nouvelles, deux sujets sont ajoutés :

- . Délégation de représentation de la municipalité à l'OMH de la région de Dégelis à madame Odette Dumont
- . Location d'une souffleuse à neige

Le point 5 reste ouvert.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

### **2. Adoption du procès-verbal du 4 février 2019**

#### **2019-022**

Il est proposé par le conseiller François Poirier d'adopter le procès-verbal du 4 février 2019.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

### **3. Adoption des comptes à payer**

#### **2019-023**

Il est proposé par la conseillère Odette Dumont d'adopter les comptes à payer du mois de janvier 2019 au montant total de 54 847,57 \$

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

#### **4. Correspondance**

La correspondance est déposée au conseil.

##### **4.1 Résolution d'appui au Groupe Cœur Action Dégelis**

**2019-024**

**Considérant que** plusieurs résidents, surtout des jeunes, fréquentent le centre sportif de Dégelis;

**Considérant que** le Groupe Cœur Action Dégelis met à la disposition de cette clientèle des équipements d'entraînement dont le renouvellement est devenu nécessaire au coût de 35 265 \$;

**Considérant que** cet organisme requiert un appui afin d'étayer sa candidature à l'obtention de subvention;

Il est proposé par la conseillère Louise Veilleux de transmettre une résolution d'appui à l'organisme Groupe Cœur Action Dégelis afin de l'aider dans ses démarches en vue du renouvellement de ses équipements sportifs.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

##### **4.2 Participation à la Soirée bénéfice pour la persévérance scolaire**

**2019-025**

**Considérant que** la Municipalité s'implique pour favoriser la persévérance scolaire;

**Considérant que** la Fondation Persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs est l'organisme de référence en ce domaine;

Il est proposé par la conseillère Odette Dumont de participer à la soirée bénéfice de la Fondation qui se tiendra le 6 avril 2019 en achetant deux billets au coût de 45\$ chacun.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

##### **4.3 Contribution à la Fête des familles du Témiscouata**

**2019-026**

**Considérant que** la Fête des familles se tiendra à Témiscouata-sur-le-Lac l'été prochain;

**Considérant que** la municipalité d'Auclair était l'hôtesse de cette fête l'été dernier et qu'elle a passé le drapeau à la municipalité qui la succède comme ville hôte cette année, et qu'il est d'usage dans ce cas d'octroyer une participation financière au comité organisateur;

Il est proposé par la conseillère Louise Veilleux de répondre positivement à la demande de commandite de Témiscouata-sur-le-Lac et de verser un montant de 100 \$.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

## 5. Affaires nouvelles

### 5.1 Location d'une souffleuse à neige

2019-027

**Considérant que** la souffleuse à neige que la Municipalité possède a près de 50 ans d'usure et qu'elle a subi un bris majeur, coûteux à réparer;

**Considérant qu'il** a été convenu depuis 2018 de ne plus investir dans cet équipement mais de prévoir son remplacement à moyen terme;

**Considérant qu'il** y a urgence de déblayer la neige accumulée lors des nombreuses précipitations récentes;

**Considérant** les options qui s'offrent pour terminer la saison hivernale 2019, soit la location ou l'achat d'une nouvelle souffleuse;

Il est proposé par le conseiller Donald J. Philippe, secondé par le conseiller François Poirier, d'accepter la proposition la plus avantageuse, soit celle de la firme Fundy Environmental & Fabrication Services Inc. pour la location d'une souffleuse à neige de marque New Holland avec option d'achat si ce nouvel équipement nous convient après l'avoir utilisé pour finir la saison.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

### 5.2 Délégation d'une représentante à l'OMH de la région de Dégelis

2019-028

**Considérant que** le regroupement de l'Office municipal d'habitation (OMH) d'Auclair avec deux autres OMH est désormais complété pour former l'OMH de la région de Dégelis;

**Considérant que** madame Odette Dumont représentait la Municipalité au comité transitoire existant pendant la durée de cette opération;

Considérant son intérêt à poursuivre son mandat de représentation auprès de l'OMH;

Il est proposé par le conseiller Donald J. Philippe de déléguer madame Odette Dumont pour siéger au conseil d'administration de l'OMH de la région de Dégelis pour la période visée de trois ans. La fin de ce mandat coïncide avec la fin du mandat électoral de madame Dumont.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**6. Adoption de la Politique municipale pour les familles et les aînés et de son plan d'action**

**2019-029**

**Considérant que** la Politique municipale pour les familles et les aînés est issue de discussions, de consultations, de sondages, d'analyses et de validations auprès de groupes et de personnes représentatives du milieu;

**Considérant que** toutes les étapes de la démarche Municipalité amie des aînés ont été réalisées et que les exigences du Ministère de la Famille comme celles du Secrétariat aux aînés sont à notre avis rencontrées;

**Considérant que** les documents ont évolué en consultant les différentes instances et les organismes d'encadrement en ces domaines;

**Considérant que** la Politique reflète les principes et les intentions de la Municipalité quant aux réalisations à venir pour améliorer la qualité de vie des citoyens;

Il est proposé par le conseiller François Poirier d'adopter la Politique municipale pour les familles et les aînés d'Auclair et le plan d'action qui accompagne sa mise en œuvre, d'autoriser la transmission du rapport final aux instances gouvernementales pour obtenir l'accréditation et réclamer le versement des soldes de subvention restants pour cette réalisation.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**7. Production et impression de la brochure Politique municipale pour les familles et les aînés**

**2019-030**

**Considérant que** la Politique municipale pour les familles et les aînés est complète et qu'elle est approuvée par le Conseil municipal;

**Considérant que** des appels d'offre ont été lancés auprès de trois fournisseurs possibles des municipalités voisines pour procéder à la conception et à l'impression de la brochure qui sera distribuée au public;

Il est proposé par le conseiller Donald J. Philippe d'accepter la soumission la plus basse de la firme Oyez Communications pour la conception et la production de 300 exemplaires.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**8. Modification au Règlement général sur les affaires de la Municipalité d'Aclair pour intégrer l'encadrement législatif sur la consommation du cannabis**

Avis de motion est déposé pour introduire les modifications encadrant la consommation du cannabis et abroger le Règlement 2014-02 en conséquence.

**9. Adjudication d'un contrat d'exploitation de la sablière**

**2019-031**

**Considérant que** la Municipalité détient actuellement les droits d'exploitation sur deux sites de la sablière située sur le Rang Est à Lejeune, dont un seul est en opération;

**Considérant que** les travaux de voirie de 2018-2019 ont nécessité de grandes quantités de matériel tirées du premier site, et la possibilité d'utiliser le second site éventuellement au cours de 2019;

**Considérant** les besoins à venir et la volonté de préserver les sites, de les gérer en fonction d'un développement durable et économique qui requiert une expertise pointue des sites et de leur environnement, autant que des besoins de la voirie locale et de la qualité du matériel exigé par la Municipalité;

**Considérant** l'offre de service, les coûts et l'expertise acquise par le contracteur actuel, ses connaissances des sites et des projets municipaux amorcés de concassage et d'asphaltage;

**Considérant que** le contrat d'exploitation de la sablière est octroyé pour des périodes de deux années à la fois et que pour les saisons 2019 et 2020 se terminant en mars 2021, l'exploitation sert les besoins en continuité des travaux de voirie du contrat précédent;

Il est proposé par le conseiller Donald J. Philippe d'accorder le contrat d'exploitation de la carrière de sable 2019 et 2020, incluant le maintien des accès, le décapage, le tamisage, la production de matériel et le chargement, à la compagnie Joseph Dumont 1977 Ltée aux conditions suivantes.

	2019	2020
Matériel MG-20	2,05\$ la tonne	2,10\$ la tonne
Matériel 0 3/8 abrasif	2,10\$ la tonne	2,15\$ la tonne
Roches	0	0
Chargement	7\$ par voyage	7\$ par voyage

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

### 10. Adjudication d'un contrat de location d'un photocopieur

**2019-032**

**Considérant que** le photocopieur loué actuellement par la Municipalité arrive à la fin de sa vie utile

**Considérant que** les options de location ou d'acquisitions ont été comparées;

**Considérant** les frais d'entretien, de fournitures, etc... l'option de la location est la plus avantageuse, surtout que l'évolution de la technologie de ces appareils va amener une économie par rapport à l'ancien contrat de location.

Il est proposé par la conseillère Odette Dumont d'accorder le contrat de location et de service d'un photocopieur Toshiba à la firme Les services Kopilab.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**Varia**

**Période de questions**

**Levée de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés la séance est levée à 19h50.

*« Je, Jean-Marie Gilbert, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »*

\_\_\_\_\_  
Jean-Marie Gilbert, maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Ginette Bouffard, directrice générale  
et secrétaire-trésorière